

Québec, le 11 juin 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue

La présente fait suite à la question inscrite au Feuilleton et préavis du 26 mai 2020 par le député de Viau, à propos du soutien financier octroyé pour la santé mentale des jeunes et de la vision de gouvernement à l'égard de cet enjeu.

La santé mentale, notamment celle des jeunes, est une priorité gouvernementale. Au cours de l'année 2019-2020, un montant de 20 millions de dollars a été octroyé pour réduire les listes d'attente en santé mentale, ce qui contribue à l'amélioration de l'accessibilité des services destinés aux jeunes. De plus, le gouvernement a annoncé un investissement annuel récurrent de 20 millions de dollars pour le déploiement d'Aire ouverte, un projet novateur, développé avec la collaboration des jeunes, visant la mise en place d'une offre de services intégrée pour les jeunes de 12 à 25 ans. Mentionnons également la tenue, en mai 2019, du Forum Jeunes et santé mentale, suivi d'une consultation en ligne de 30 jours sur les services jeunesse en santé mentale. Ces consultations, de même que d'autres à venir, serviront de matière première pour identifier les actions et les engagements de divers partenaires dans le cadre du prochain plan d'action interministériel en santé mentale.

La santé mentale est identifiée comme un objectif d'intervention dans la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et plusieurs mesures de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 visent à y répondre. En 2019-2020, c'est plus de 2,5 millions de dollars qui ont été octroyés pour soutenir les initiatives en faveur de la santé mentale des jeunes dans le cadre de cette Stratégie.

La santé mentale est un enjeu partagé par plusieurs acteurs au gouvernement et les actions soutenues dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse s'inscrivent en complémentarité avec celles des autres ministères. Le gouvernement est conscient que les enjeux liés à la santé mentale sont exacerbés par la pandémie de la COVID-19. C'est

pourquoi un nouvel investissement de 31 millions de dollars a été annoncé le 6 mai dernier afin de mettre en place un plan d'action visant, entre autres, à rehausser l'accès aux services psychosociaux et aux services en santé mentale dans le contexte de la pandémie. Bien que ce plan d'action s'adresse à l'ensemble de la population, il porte une attention particulière à des clientèles à plus haut risque de vulnérabilité, dont les jeunes. À ce nouvel investissement, s'ajoute une aide d'urgence de 20 millions de dollars qui a été octroyée à des organismes nationaux et régionaux ayant exprimé des besoins financiers supplémentaires dans le contexte actuel. Plusieurs organismes œuvrant dans les secteurs de la santé mentale et de la jeunesse ont pu bénéficier de ce financement. Enfin, le 9 avril dernier, une aide financière d'urgence de 500 000 \$ a été octroyée à Tel-Jeunes et Ligne Parents afin de répondre de façon efficace à la hausse des demandes de services et à intensifier les activités en cette période exceptionnelle.

Le prochain plan d'action jeunesse est en cours d'élaboration et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2021. Dans le cadre de ces travaux, nous avons consulté les jeunes et avons entendu leurs préoccupations grandissantes par rapport à la santé mentale. Nous savons aussi qu'ils sont particulièrement touchés par les conséquences de la pandémie de COVID-19. Des données indiquent que les jeunes de 18 à 34 ans seraient proportionnellement les plus nombreux à se sentir déprimés, tristes ou stressés en période de confinement.

Dans ce contexte, je vous assure que la santé mentale des jeunes sera une des grandes priorités du prochain plan d'action jeunesse et des sommes seront au rendez-vous pour soutenir des initiatives en sa faveur.

Le gouvernement croit et fait confiance en la jeunesse, nous savons qu'elle est à la fois l'avenir et le présent du Québec. Notre intention est de la soutenir, partout au Québec et de s'assurer qu'elle peut bénéficier des services dont elle a besoin.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le premier ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Legault', written in a cursive style.

François Legault